

Budget du Ministère pour 2009

vendredi 26 septembre 2008

Christine Albanel, ministre de la culture et de la communication, a présenté vendredi 26 septembre le projet de budget de son ministère pour 2009, tel qu'il sera soumis au vote du Parlement.

En 2009, avec un total de 2,821 milliards d'euros (y compris ressources extrabudgétaires), le budget de la Mission Culture avant transferts augmentera de 2,6% par rapport à la loi de finances initiale pour 2008 (2,750 milliards d'euros hors réserve parlementaire). Pour mémoire, le budget 2008 avait progressé de 0,5% à périmètre constant 2007.

L'importance des politiques mises en oeuvre par le ministère de la culture et de la communication se traduit en effet, au-delà des crédits budgétaires de la mission « Culture », qui augmente de 36 ME, par la mobilisation de ressources extrabudgétaires à hauteur de 35 ME en 2009.

Ce budget – c'est une nouveauté – traduira un véritable équilibre entre la progression du programme Patrimoines et celle du programme Création, les deux piliers historiques de la politique culturelle française.

Hors dépenses de personnel :

- le budget du programme Patrimoines atteindra 995,2 ME, en progression de 21 ME, soit +2,2% ;
- celui du programme Création s'élèvera à 762,2 ME, en progression de 23 ME, dont 15 ME pour le spectacle vivant ; l'accroissement du programme sera ainsi de +3,1% ;
- le programme Transmission des savoirs sera, quant à lui, consolidé à hauteur de 465 ME.

Par ailleurs, le budget de la recherche culturelle augmentera de 2,5% pour atteindre près de 124 ME hors dépenses de personnel.

Enfin, les dépenses de personnel du ministère progresseront, hors charges de pensions, de 2,3%.

Le budget de l'audiovisuel public sera alimenté par des ressources publiques en augmentation de 3,7%, ce qui permettra à l'Etat de respecter l'ensemble des contrats d'objectifs et de moyens (INA, France Télévisions, Arte France ainsi que Radio France) ; à cette augmentation s'ajouteront 450 M pour la compensation de la suppression de la publicité sur les chaînes publiques, conformément aux préconisations de la commission Copé, validées par le Président de la République.

Le budget des aides à la presse sera consolidé au niveau historique atteint en 2008 (284,5 ME), ce qui permettra d'aborder les Etats généraux dans de bonnes conditions.

Enfin, le soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuelle progressera de 2,3%, pour atteindre plus de 540 ME.

Ce budget présentent plusieurs particularités.

- Il est marqué par un rééquilibrage en faveur des territoires

Le soutien aux territoires se traduira par une augmentation des moyens des directions régionales des affaires culturelles, qui, qu'au terme de la révision générale des politiques publiques, font partie des huit grandes directions de l'Etat en région.

Les crédits des DRAC progresseront ainsi de 3,3% en 2009, en fonctionnement et en investissement, ce qui leur permettra de renforcer leur action dans plusieurs secteurs : les monuments historiques (+10,4%), les musées (+8,8%), le spectacle vivant (+3,5%), les arts plastiques (+1,7%) et la démocratisation de la culture (+6,6%).

Ce rééquilibrage est en cohérence, pour ce qui concerne le secteur du spectacle vivant, avec la démarche portée par les Entretiens de Valois, et d'une manière plus générale avec le dialogue développé dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel.

- Il autorise la poursuite des grands projets

A côté du nouveau Centre des archives nationales de Pierrefitte et de la Philharmonie de Paris, l'accent sera mis sur le musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) à Marseille, qui vient d'être choisie pour être, en 2013, Capitale européenne de la culture. Dès 2008, ce projet bénéficiera de 5 ME. En 2009, les crédits nécessaires à la rénovation du fort Saint-Jean et à la réalisation du nouveau bâtiment de Rudy Ricciotti seront mobilisés à hauteur de 9,0 ME en AE et 6,4 ME en CP.

Enfin, la décision a été prise de présenter au Palais de Tokyo les artistes français confirmés, qui sont insuffisamment exposés aujourd'hui. Ce projet, qui sera porté par un organisme rattaché au Centre Georges Pompidou, à l'instar de la BPI ou de l'IRCAM, fonctionnera en parfaite complémentarité avec le Site de création contemporaine.

- Il prépare le basculement vers la télévision tout numérique

Le passage à la télévision tout numérique, prévu pour le 30 novembre 2011, est un défi pour les prochaines années, qui concerne tous les Français. Dans trois ans, tous nos concitoyens bénéficieront de 18 chaînes nationales gratuites, soit trois fois plus que ce que permet aujourd'hui la voie hertzienne terrestre. Ce basculement permettra également de dégager des fréquences radioélectriques pour de nouveaux services audiovisuels (télévision en haute définition, télévision mobile personnelle, radio numérique...) ou de communications électroniques.

Le gouvernement met tout en oeuvre pour que le passage au numérique se fasse pour tous dans de bonnes conditions. Des moyens importants seront donc alloués - 15 ME télévision tout numérique en 2009, 72 ME en 2010, 131 ME en 2011- pour financer une campagne nationale d'information et un fonds d'aide au bénéfice des foyers les plus modestes. Ces crédits permettront également de financer, avec l'aide des chaînes de télévision historiques, l'ensemble des opérations, notamment de

communication et d'accompagnement que prendra en charge le Groupement d'intérêt public « France télé numérique ».

Le budget dont le ministère de la culture et de la communication disposera en 2009 lui permettra d'être fidèle à ses grandes missions historiques et de répondre aux nouveaux défis. C'est un budget d'action et de réforme.